

ETUDE DU SCHEMA GLOBAL DE GESTION DES CRUES DE LA BASSEE

Synthèse

2004 (SAFEGE)

PARTIE 1 : OBJECTIFS

Cette étude s'inscrit dans le cadre des études de « faisabilité générale du projet d'aménagement de la Bassée ». Son objectif principal est d'évaluer l'intérêt du projet pour les territoires de la plaine de la Bassée concernés sur les plans hydraulique, agricole, environnemental et économique.

L'étude doit préparer la mise en place d'un « schéma global d'amélioration de la gestion des crues de la Bassée », compatible avec l'objectif de protection de la région Île-de-France contre les inondations (objectif principal du projet d'aménagement), les impératifs de développement durable du secteur et les documents directeurs (Sdage, Sdrif...).

L'aire d'étude concerne la Bassée dans sa globalité, de la confluence Seine-Aube jusqu'à Montereau-Fault-Yonne, ainsi que la vallée de l'Auxence.

PARTIE 2 : DEMARCHE

L'étude comporte deux grandes parties :

- un état des lieux multi-thématique abordant successivement l'hydraulique, l'agriculture, l'hydrologie, les milieux naturels, les extractions de granulats, l'occupation des sols, les usages de l'eau et le cadre institutionnel,
- un diagnostic général analysant les enjeux et décrivant les perspectives d'évolution et les possibilités de valorisation, et donnant les grandes orientations du « Schéma de Gestion des Crues de la Bassée ».

Une analyse, combinant une synthèse bibliographique, et des repérages de terrain, a été systématiquement mise en œuvre dans chacune des thématiques précitées.

Un diagnostic multi-thématique a ensuite été réalisé ; il identifie des enjeux, il esquisse les bases du Schéma de Gestion des Crues, liste les actions envisageables en matière hydraulique, agricole et économique et ébauche des perspectives.

PARTIE 3 :

CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

ETAT DES LIEUX POUR CHAQUE GRANDE THEMATIQUE

- **Le réseau hydrographique*** : Ce réseau est très dense et comporte de nombreux ouvrages hydrauliques ; sur les 296 ouvrages répertoriés, 118 présentent une gêne à l'écoulement. Globalement, 40 % des ouvrages du lit majeur de la Bassée sont considérés comme mal entretenus et perturbent l'écoulement des eaux ; environ 60 % du réseau hydrographique principal et secondaire sur le secteur d'étude devrait faire l'objet d'un rattrapage d'entretien.
- **Le fonctionnement hydraulique de la bassée** : Pour des crues courantes (périodes de retour de 2 à 10 ans), des débordements en rive gauche et en rive droite se produisent sur le secteur amont entre Marcilly-sur-Seine et Bray-sur-Seine ; en aval de la Grande Bosse, les inondations ont été fortement limitées du fait de la mise à grand gabarit de la Seine.
- **Les aménagements pour la navigation depuis les années 1970** : Le grand gabarit a été mis en place de 1977 à 1978, pour permettre le passage de péniches de 3 000 tonnes de Montereau-Fault-Yonne jusqu'à la Grande Bosse. Le projet de mise à grand gabarit jusqu'à Nogent-sur-Seine est actuellement porté au débat public.
- **L'occupation des sols** : De Marcilly-sur-Seine à la RN 19, les surfaces boisées, les peupleraies et les surfaces agricoles dominent le secteur qui accueille une agriculture essentiellement fourragère et chanvrière. De la RN19 à Bray-sur-Seine, les terres agricoles sont les plus nombreuses. Elles se partagent entre terres arables, prairies et jachères. Ce secteur accueille une agriculture tournée vers les grandes cultures légumières et industrielles ; de Bray-sur-Seine à Montereau-Fault-Yonne, ce secteur est entrecoupé par les plans d'eau consécutifs aux extractions de granulats, le reste est consacré essentiellement aux surfaces agricoles, accueillant surtout des cultures céréalières et industrielles.

Les milieux naturels sont d'une grande variété. La grande richesse floristique et faunistique de la Bassée se traduit par l'existence de nombreuses zones de protection. La Bassée est la dernière grande zone humide d'Île-de-France, sa sauvegarde doit donc être considérée comme un enjeu prioritaire.

- **Contexte agricole** : L'agriculture basséenne rassemble majoritairement des exploitations de superficie moyenne (entre 115 ha et 170 ha en moyenne), les exploitations de type familial et sociétaire se côtoient. L'agriculture du secteur subit les effets des inondations : 6 000 ha sont régulièrement inondés et les pertes déclarées sont de l'ordre de 10 % à 16 % du chiffre d'affaires total (soit entre 3,3 et 5,2 millions d'euros de dommages) selon les types de crues.
- **Exploitation des granulats** : La Bassée est le dernier gisement francilien de matériaux alluvionnaires, elle contribue aujourd'hui pour plus de 40 % à la production régionale de matériaux alluvionnaires avec 27 sites d'exploitation, sur une surface autorisée de 2 000 ha et une production annuelle de l'ordre de 3 à 4 millions de tonnes (chiffres 2001).

LES ENJEUX

SAFEGE relève sur le secteur d'étude 5 grands enjeux. Les 3 premiers illustrent à eux seuls le caractère très particulier de la Bassée pour la Région Île-de-France :

- **Les extractions de granulats :** le sous-sol de la Bassée constitue le dernier gisement alluvionnaire d'envergure de la Région Île-de-France. Cette activité devrait encore s'étendre vers l'amont de la Bassée dans les 30 années qui viennent, le temps qu'émergent des techniques alternatives rendant viables économiquement l'exploitation d'autres ressources.
- **La ressource en eau :** l'aquifère de la Bassée constitue la dernière ressource en eau d'envergure pour la Région Île-de-France. Cet enjeu majeur s'est traduit par la définition des « barrettes* » de l'Agence de l'Eau et par un rachat progressif des terrains concernés, dans le but de préserver et de protéger la ressource.
- **Les milieux naturels :** La Bassée constitue la dernière grande zone humide d'Île-de-France, et se caractérise par un patrimoine faunistique et floristique hors du commun.
- **Le tourisme :** Le tourisme en Bassée, aujourd'hui faiblement implanté, offre de belles perspectives de développement. Il peut pour cela s'appuyer sur une réelle volonté de la part des collectivités locales, sur le patrimoine naturel du site donnant accès à des activités ludiques «vertes» et «bleues», et sur la proximité de l'agglomération parisienne, qui lui fournit une vaste clientèle de proximité.
- **L'agriculture :** L'activité agricole dans la Bassée est très présente. Il s'agit cependant d'une agriculture très vulnérable aux crues, et ce d'autant plus qu'on remonte vers l'amont. Les pertes déclarées sont de l'ordre de 10 % à 16 % du chiffre d'affaire total selon les types de crues.

Appliqués à l'ensemble de la vallée en amont de Bray-sur-Seine, ces ratios conduisent à une estimation de la perte moyenne annuelle sur chiffre d'affaire sur la période 1991-2002 de 3 millions d'euros. Cette vulnérabilité se traduit par une économie agricole très tendue, qui devrait pousser un certain nombre d'exploitants à diversifier leur activité dans les années qui viennent. Si les quatre enjeux cités précédemment sont en phase d'essor, l'agriculture basséenne apparaît, au mieux, en phase de stagnation.

Un autre enjeu majeur doit être également cité, même s'il n'est pas situé sur le périmètre de la Bassée proprement dit. Il s'agit de la réduction de la vulnérabilité aux crues de l'agglomération parisienne. Cet enjeu, en effet, a des implications très fortes en matière de gestion et d'aménagement hydraulique de la Bassée.

PARTIE 4 :

LES BASES D'UN PLAN DE GESTION DES CRUES

Que serait le plan de gestion des crues de la Bassée ?

Le plan de gestion des crues de la Bassée consisterait à élaborer une méthode détaillant le mode de fonctionnement de l'ouvrage de la Bassée. Il déterminerait les conditions dans lesquelles l'ouvrage serait utilisé, la durée de son utilisation et les paramètres à prendre en compte pour tenir compte de l'ensemble des enjeux locaux de la plaine de la Bassée, tout en demeurant compatible avec l'objectif principal de l'aménagement, qui est la lutte contre les crues en région Île-de-France.

Pourquoi un plan de gestion des crues ?

Le Schéma Global de Gestion des Crues de la Bassée s'inscrit dans le cadre du projet d'aménagement de la Bassée. La mise en place progressive de ce projet donnerait l'occasion de rechercher une gestion hydraulique sur un territoire beaucoup plus vaste, couvrant la totalité de la Bassée depuis la confluence Seine-Aube jusqu'à Montereau-Fault-Yonne. La gestion des crues devrait dès lors également s'articuler avec le contexte socio-économique et le contexte naturel bien particulier de la vallée.

Quelles actions peut-on mettre en œuvre ?

Les attentes « hydrauliques » du monde agricole pour une meilleure gestion des crues sont très fortes. Les différentes réunions organisées avec les acteurs par le maître d'ouvrage ont permis d'identifier des préoccupations récurrentes, qui portaient sur :

- **l'optimisation de la gestion des lacs-réservoirs existants** pour mieux prendre en compte la problématique des crues de printemps et d'automne dans la Bassée,
- **la prise en compte, dans le projet d'aménagement de la Bassée**, d'une **attente** forte pour l'amélioration du ressuyage* des terrains en amont. Il s'agirait en fait de pratiquer une vidange différée, à partir du moment où le ressuyage de la zone amont est presque terminé. Certains agriculteurs se demandent également si le projet pourrait agir sur des crues plus modestes dans le but d'améliorer les conditions d'inondabilité de la plaine,
- **la crainte de voir se former « un bouchon hydraulique »** qui viendrait ralentir les écoulements et provoquer des inondations et des durées de ressuyage plus longues en amont,
- **l'amélioration des écoulements grâce à un meilleur entretien du réseau hydrographique**, ainsi que la réactivation des « grands projets » d'aménagement élaborés durant les années 1980 (casiers SEDA, mise à grand gabarit de la section entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine).

Un examen systématique des différentes questions posées permet de dégager les conclusions suivantes :

- Une analyse des volumes en jeu (comparaison des volumes à stocker avec les volumes de stockage disponibles) montre qu'**il serait très difficile de résorber tout débordement dans la Bassée en période printanière ou automnale à l'aide des lacs-réservoirs**. La gestion des lacs-réservoirs est très complexe et intègre de nombreuses contraintes, la prise en compte de l'agriculture de la Bassée y est déjà intégrée au mieux.
- Quelques principes simples de gestion pour les aires de sur-stockage en aval de la Bassée pourraient être mis en œuvre. Pour lutter de manière optimale contre les crues, il conviendrait de déclencher le fonctionnement des ouvrages au moment opportun (le plus tard possible dès qu'un épisode majeur est identifié) et de les vidanger le plus rapidement possible, de façon à pouvoir disposer de capacités de stockage opérationnelles en cas d'occurrence d'une nouvelle crue. **La gestion mise en œuvre doit donc permettre de satisfaire à tout moment l'objectif premier de l'ouvrage, qui est la réduction des débits de la crue**. Le respect de ce « principe de sécurité » interdit donc :
 - de retarder la vidange des espaces endigués (risque d'occurrence d'une seconde crue quelques jours après la première),
 - de stocker des crues de faible ampleur (une crue de ce type pouvant précéder une crue majeure).
- En revanche, la question de l'« impact amont » du projet d'aménagement de la Bassée reste posée (zone d'influence amont, risque d'augmentation des tirants d'eau ou des durées de ressuyage). Cet aspect sera traité dans le cadre de l'« étude d'impacts », si la décision de réaliser le projet est prise à l'issue du débat public, et donnera lieu le cas échéant à des mesures compensatoires.

• Concernant les « actions internes » qui permettraient de mieux gérer les crues dans la Bassée, on peut citer **les actions pouvant être utilement mises en œuvre :**

- **un rattrapage d'entretien sur le réseau hydrographique**, débouchant à terme sur un plan d'entretien élargi,
- **le rétablissement de nombreux ouvrages hydrauliques de franchissement/décharge aujourd'hui partiellement obstrués**,
- **la recherche d'une gestion hydraulique plus localisée**, permettant d'orienter les flux vers les secteurs les moins sensibles ou d'optimiser le fonctionnement de certains ouvrages de navigation,
- **la suppression de points noirs hydrauliques***.

Pour l'ensemble de ces mesures il conviendrait de rechercher un « **juste équilibre** » entre l'objectif premier de réduction du risque inondation pour la région Île-de-France et les actions à mettre en œuvre dans la Bassée. **Ces actions devraient permettre de gagner quelques centimètres sur les niveaux d'eau et quelques heures sur les durées de ressuyage, sans pour autant remettre en cause le caractère fréquemment inondable du secteur.**

Les actions agricoles

Ces actions ont pour objectif de donner de nouvelles perspectives à l'agriculture qui se voit contrainte de subir les inondations. Les actions agricoles qui peuvent être envisagées concernent essentiellement la diversification des activités et des sources de revenus.

Les modifications sur les types de cultures ont déjà été étudiées par les exploitants soucieux de trouver des alternatives de rentabilité à leur activité. Néanmoins il peut être envisagé entre autre la mise en place de jachère pertinente, dans des secteurs fortement inondés notamment, le reboisement de zones humides n'ayant pas d'intérêt écologique majeur. Ces mesures pourront entrer dans le cadre de Contrats pour l'Agriculture Durable (CAD) en cours d'élaboration actuellement.

Les diversifications d'activité permettront à ceux qui le souhaitent de s'orienter vers des actions à caractère touristique, soit par l'intermédiaire d'une mise en valeur du patrimoine écologique, soit par le développement de moyens d'accueil et d'hébergement.

Les collectivités locales mettent progressivement en place divers outils de développement durable pour la valorisation du territoire basséen, qui devraient offrir des opportunités et des moyens aux exploitants fortement affectés par les inondations souhaitant diversifier leur activité.

La nouvelle Politique agricole commune, les Contrats pour l'Agriculture Durable et la loi pour le développement rural inscrivent également le développement durable comme une priorité. Celui-ci passe par la mise en œuvre d'actions environnementales et de diversification des activités, qui, si elles n'ont pas encore un cadre d'application définitif, devraient offrir dans les années qui viennent de réelles possibilités pour les agriculteurs du secteur.